



**ORDONNANCE N° 20/022 DU 06 AVRIL 2020 PORTANT
NOMINATION DES MEMBRES DE LA COORDINATION DU
SERVICE SPECIALISE DENOMME
« CONSEIL PRESIDENTIEL DE VEILLE STRATEGIQUE »,
« CPVS » EN SIGLE**

Le Président de la République ;

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en son article 79 ;

Vu l'Ordonnance n° 09/003 du 30 janvier 2009 portant organisation et fonctionnement du Cabinet du Président de la République telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance n° 18/093 du 14 juillet 2018 et par l'Ordonnance n° 19/008 du 05 mars 2019, spécialement en son article 3 ;

Vu l'Ordonnance n° 20/013ter du 19 mars 2020 portant création, organisation et fonctionnement d'un Service Spécialisé dénommé « Conseil Présidentiel de Veille Stratégique », « CPVS » en sigle, spécialement en ses articles 6 et 9 ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

ORDONNE :

Article 1^{er} :

Sont nommées en qualité des membres de la Coordination du Service Spécialisé au sein du Cabinet du Président de la République dénommé « **Conseil Présidentiel de Veille Stratégique** », « **CPVS** » en sigle, aux fonctions en regard de leurs noms, post-noms et prénoms, les personnes suivantes :

1. Monsieur **MUAMBA TSHISHIMBI François** : Coordonnateur ;
2. Madame **SUMINWA TULUKA Judith** : Coordonnateur Adjoint.

Article 2 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente Ordonnance.

Article 3 :

Le Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 06/04/2020.

Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO

**Pour copie certifiée conforme à l'original
Le 06 avril 2020**

Le Cabinet du Président de la République

**Prof. Dr. Désiré-Cashmir KOLONGELE EBERANDE
Directeur de Cabinet Adjoint**

